



Assemblée générale

Distr. générale
15 janvier 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 134 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 15 janvier 2013, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

1. Vingt-deux États Membres sont actuellement en retard dans le paiement de leurs contributions au sens de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies, qui est ainsi conçu :

Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. L'Assemblée générale peut néanmoins autoriser ce Membre à participer au vote si elle constate que le manquement est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté.

2. Le montant minimal que chacun de ces États doit verser pour ramener ses arriérés en deçà du montant brut de sa quote-part pour les deux années complètes écoulées (2011 et 2012) est indiqué ci-après :

<i>État Membre</i>	<i>Montant minimal (dollars É.-U.)</i>
Cap-Vert	28 955,00
Comores ^a	835 938,00
Dominique	7 231,00
Ex-République yougoslave de Macédoine	18 624,00
Fidji	5 410,00
Gabon	150 214,00
Grenade	40 100,00
Guinée-Bissau ^a	506 610,00
Guinée équatoriale	47 716,00
Îles Marshall	29 776,00
Kirghizistan	36 501,00



<i>État Membre</i>	<i>Montant minimal (dollars É.-U.)</i>
République centrafricaine ^a	168 551,00
République dominicaine	486 715,00
Sainte-Lucie	35 727,00
Sao Tomé-et-Principe ^a	790 624,00
Seychelles	45 331,00
Sierra Leone	22 518,00
Somalie ^a	1 218 954,00
Soudan	347 879,00
Vanuatu	34 799,00
Venezuela (République bolivarienne du)	5 113 575,00
Zimbabwe	38 815,00

^a Dans sa résolution 67/2 du 11 octobre 2012, l'Assemblée générale a décidé que les Comores, la Guinée-Bissau, la République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe et la Somalie seraient autorisées à participer à ses votes jusqu'à la fin de sa soixante-septième session.

(Signé) **BAN** Ki-moon